

Avec CAP48, des écoles plus accessibles aux élèves handicapés

Trouver une école de l'enseignement ordinaire (surtout dans le secondaire) pour son enfant à mobilité réduite est souvent un chemin de croix pour les parents. Le décret de la Communauté française sur l'intégration scolaire des jeunes handicapés (paru dans le *Moniteur* du 30 avril 2009) devrait améliorer la situation. Mais certaines écoles ne l'ont pas attendu pour être en phase avec les valeurs citoyennes. Parmi elles, le Collège de la Providence de Herve. Ce collège pour les élèves du 1^{er} degré (1^{re} et 2^e année secondaire) est une des quatre écoles soutenues par CAP48 dans le cadre de son projet Écoles accessibles.

REPORTAGE

“Accueillir des enfants handicapés fait partie du projet d'école, précise d'emblée Geneviève Stephany, une des directrices de cette école qui accueille 960 enfants de Herve et de sa région (Charneux, Julémont, Battice, Blegny, Fléron, Chaineux, Retinne...). “Je travaille ici depuis près de vingt ans, et nous avons régulièrement des enfants aveugles, des enfants à mobilité réduite... Nous avons refusé une seule fois une demande parce que l'enfant avait un handicap trop important - il était couché - et n'avait pas la mobilité de ses mains. Nous acceptons les enfants à partir du moment où ils peuvent suivre tous les cours ordinaires, qu'ils ont les compétences requises. Nous avons actuellement une petite fille qui doit parfois être en chaise roulante (sa maladie est évolutive). Dès son inscription, nous avons prévu un local au rez-de-chaussée pour les périodes où elle doit se déplacer dans son fauteuil électrique. Elle a aussi besoin de l'aide de l'un ou l'autre camarade de classe pour décrocher et raccrocher son cartable à son fauteuil. Mais c'est tout. Pour le reste, elle suit les cours exactement comme les autres”. Tout comme monsieur Dumoulin donne ses cours exactement comme les autres enseignants. Ce professeur de sciences et d'études du milieu qui enseigne depuis plus de vingt ans dans l'établissement se déplace en chaise roulante.

S'adapter, innover

L'intégration des élèves souffrant d'un handicap dans les écoles traditionnelles repose beaucoup sur la bonne volonté des enseignants. Et cela ne se traduit pas nécessairement par une surcharge de travail : “Ça ne pose pas trop de problèmes dans la vie de tous les jours. On doit juste penser, lors de l'organisation des horaires, à prévoir des locaux facilement accessibles, à l'accompagnement lors des sorties ou d'ex-

ursions (des ‘bras’ pour pousser ou porter, par exemple)”, souligne la directrice. Il y a des années, l'école a procédé à des aménagements pour faciliter l'intégration des personnes à mobilité réduite : rampe d'accès, ascenseur, toilettes adaptées, local de soins... Ce sont ces infrastructures que l'aide de Cap48 va permettre d'améliorer. “Nous allons aménager la rampe d'accès de la cour intérieure dont la pente est trop élevée d'après les normes actuelles. Nous avons aussi prévu l'installation d'une rampe ou d'un ascenseur permettant d'accéder directement à la cour”. L'ascenseur du bâtiment aussi doit subir un lifting : “Il est très vieillot et a une porte qui s'ouvre vers l'avant. Il est donc difficile d'accès pour un enfant ou même un adulte en chaise seul. Nous envisageons de remplacer la porte par des portes coulissantes. Le budget de CAP48 permettra encore d'aménager la salle de soins”, énumère Geneviève Stephany.

Ce soutien matériel de CAP48 n'empêche pas l'école de continuer à s'engager sur des fonds propres : “Nous sommes dans un vieux bâtiment (un ancien couvent du 19^e siècle, ndlr) où, à de nombreux endroits, il y a quelques marches. Nous allons donc construire des petites rampes ou des rails pour faciliter l'accès avec une chaise roulante. Notamment, à la salle de musique, à la cour de récréation...”

Leçons de vie

L'accueil de toutes et tous inscrit dans le projet d'école du Collège de la Providence se concrétise encore autrement. Depuis deux ans, l'établissement reçoit des élèves

de l'enseignement spécialisé. Quatre jours par semaine, des enfants atteints de trisomie 21 suivent leur cours au collège. “Ils ont leur propres cours donnés par leurs enseignants”. Le but du projet est la socialisation. “Ils passent la récré avec nos élèves, commandent leur sandwich comme nos élèves, vont manger avec eux, font le rang en même temps... On essaye de faire un peu d'intégration à nos cours (participation de l'un à une activité bois avec des élèves de professionnelle, cours de gymnastique pour une autre...), mais on ne force pas. Quand l'occasion se présente, on le fait”. Ces élèves qui viennent d'une petite école isolée ont ainsi également la possibilité de découvrir un environnement plus urbain, de faire des courses dans le supermarché voisin

de l'école, de fréquenter la petite salle d'exposition toute proche...

Cette ouverture aux enfants différents est une richesse pour tous. *"Souvent ces enfants handicapés ont un caractère assez ouvert et ils donnent pas mal de leçons aux autres."*

EN SAVOIR + L'opération Cap48 se déroule du 2 au 11 octobre. Comme chaque année, les fonds récoltés permettront de financer des projets en faveur des personnes handicapées, dont celui des Écoles Accessibles. L'objectif de celui-ci : soutenir un certain nombre d'écoles pour couvrir toutes les régions afin que chaque enfant à mobilité réduite puisse fréquenter une école à une distance raisonnable de son domi-

cile. Outre le collège de la Providence, les autres établissements du projet Écoles accessibles sont l'Institut Jean-Jaurès à Charleroi, l'Athénée Royal à Saint-Vith et l'école Escalpade à Limal.

Pour en savoir plus : www.cap48.be

■ Samira Loulidi

TELE Retrouvez aussi Cap48 en télé, le dimanche 11 octobre (La Une, 20h10, 220') pour la grande soirée de récolte de fonds, en direct du Cirque Bouglione.

Sur le plateau, les artistes de variété (Obispo, Pagny, Fabian...) succéderont aux témoignages et reportages consacrés au quotidien des personnes handicapées.